

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 2 / 1 102 2 DRH/DE/2014

04 DEC. 2014

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'UN AGENT DE MAINTENANCE

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un **(01) Agent de Maintenance**, Echelle **01** ONEE-Branche Eau destiné à :

- **CENTRE KHENIFRA (AS7/2).**

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Un (01) Poste**. Seuls les candidats résidant dans **La Région MEKNES-TAFILALET** concourront pour le poste mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	• Electricité; • Electromécanique ;

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2014.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

٨٤/١١

شارع محمد بلحسن الوزاني - الرمز البريدي : 10220 - الرباط - المغرب - هاتف : (212) 5 37 75 96 00 فاكس : (212) 5 37 75 91 06

Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - code postal : 10220 - Rabat - Maroc - Tél: (212) 5 37 75 96 00 - Fax: (212) 5 37 75 91 06

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° **2 / 1 102 2** DRH/DE/2014).
- Un Curriculum Vitae (C.V.)
- Une Copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (C.I.N.).

Article V: Les dossiers de candidatures qui seront pris en considération sont ceux qui ont été envoyés à partir de la date d'émission de la présente décision et reçus à la **Direction Régionale Centre Sud Meknès sise à ONEE – Branche Eau –Rue Antsirabe n° 20 ville nouvelle Meknès BP 54 Meknès – Maroc**, avant Le.....**31 DEC 2014**.....(Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre de l'ONEE Branche Eau fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI